

# **Cher Majid, certaines de vos propositions conviendraient aux islamistes... c'est embêtant !**

écrit par Eva | 18 novembre 2016



Cher Majid,

Voici la troisième partie de mon commentaire de votre intervention du 3 novembre dernier à Genève (1)

Rappel Première partie ici :  
<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/13/cher-majid-oukach-a-vos-propositions-sur-la-partition-de-la-france-sont-incoherentes-et-choquantes/>

Deuxième partie :  
<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/14/cher-majid-oukach-a-comment-pouvez-vous-defendre-le-port-du-burkini/>

**Vous dites qu'il est difficile d'interdire le port de signes religieux ostentatoires musulmans dans l'espace public** (comme le voile par exemple) tout en gardant aux religieuses chrétiennes le droit de porter leur voile (minute 3 de la vidéo N° 2). Car, d'après vous, les musulmans pourraient du jour au lendemain contourner la loi interdisant le voile

musulman, en « faisant évoluer leur religion », et en déclarant les musulmanes qui le souhaitent comme l'équivalent des religieuses chrétiennes.

Ce raisonnement ne tient pas la route, car comme pour le port du burkini, vous occultez encore une fois la notion de choix : les religieuses chrétiennes choisissent d'entrer dans les ordres et de se voiler tandis que les musulmanes choisissent rarement de porter le voile, car elles subissent un conditionnement familial, ou des pressions de la part de leur environnement musulman. Elles savent aussi que le port du voile leur octroie le statut de vache sacrée de l'islam, et peut contribuer à leur sécurité. (2)

Ce n'est pas le cas pour les religieuses chrétiennes, qui peuvent quitter ce statut, et donc cet habit, quand elles le souhaitent. (3)

Précisons qu'en islam, à partir du moment où une femme porte le voile, elle est supposée le porter jusqu'à la fin de sa vie.

L'islam n'étant pas une religion éminemment évolutive, croyez-vous que les Français non-musulmans vont gober le fait que les musulmans ont brusquement « fait évoluer » l'islam, juste au moment où une loi a été votée contre le voile ? Ne sont-ils pas capables de subodorer la supercherie derrière cette brusque et inhabituelle évolution ?

Encore une fois, Majid, vous sous-estimez les Français. Elle date de quand, la dernière évolution qui a eu lieu dans l'islam ?

Vous dites que pour acquérir ce nouveau statut de religieuses, il suffirait que les musulmanes voilées aillent une fois par semaine à la mosquée, quitte à n'y rester qu'une minute, pour qu'elles puissent être vues comme des religieuses musulmanes, et contourner l'interdiction de se voiler dans l'espace public. Je crois que vous n'avez pas la moindre idée de la vie que mènent les religieuses chrétiennes.

Une religieuse chrétienne CHOISIT de consacrer sa vie à Dieu.

Elle n'a pas pour seule obligation d'aller une fois par semaine glisser une sandale dans l'église, et la retirer aussitôt qu'elle effleure le dallage ! Le samedi, elle ne fait pas de shopping avec ses copines, ni ne va chez l'esthéticienne pour se faire épiler avant son cours de gym aquatique. Le dimanche, pas de grasse matinée, ni de petit déjeuner au lit, ni de bain moussant parfumé.

Ensuite les religieuses chrétiennes ne peuvent pas se marier ni avoir des enfants une fois qu'elles prennent le voile. Comment les musulmans, qui considèrent le célibat comme une malédiction, pourraient-ils accepter que les musulmanes dédient leur vie à autre chose que l'enfantement, dans le but de grossir les rangs de la « oumma » ?

Je ne crois pas qu'une loi interdisant le port du voile puisse être contournée par le moyen hilarant que vous évoquez.

Et puis ce n'est pas parce-qu'une interdiction risque d'être contournée qu'il est inutile de poser le principe de cette interdiction.

Par exemple: **il y a des Français musulmans qui arrivent à contourner la loi interdisant la polygamie. Est-ce une raison pour que la loi française n'interdise pas la polygamie ?**

Dans votre intervention du 3 novembre dernier à Genève, **vous conseillez à votre auditoire d'écouter votre vidéo sur le burkini. (4)**

J'ai suivi votre conseil, et j'ai constaté que vous dites dans cette vidéo (minute 7) que le fait d'interdire le port du voile va braquer les musulmanes qui le portent, et leur donnera encore plus envie de le porter, qu'elles vont haïr le pouvoir politique qui les contrarie, et ne voteront pas « dans notre sens », mais plutôt pour un candidat pro-islam.

**Rassurez-vous, Majid, les patriotes ne risquent pas de perdre l'électorat musulman, qui est entièrement acquis à la gauche depuis toujours.** Plus de 90 % des Français musulmans votent avec une constance admirable pour le parti socialiste, car ce parti collabore depuis toujours, et de plus en plus

ouvertement, à l'islamisation de la France.

Vous dites aussi dans cette même vidéo (minute 6.43) que l'interdiction du burkini ne va pas désislamiser la France d'un iota. C'est faux, puisque l'aspect visuel est important. Comme vous le dites vous-même dans cette vidéo, les musulmans militent âprement pour faire annuler les lois qui nuisent à la visibilité de l'islam. La raison est que le fait d'occuper visuellement l'espace public est un moyen progressif pour habituer les Français non-musulmans à l'idée que l'islam fait maintenant partie de leur paysage, qu'il est là pour rester, et qu'ils doivent arrêter de lutter contre lui et se résigner à l'islamisation rampante de leur pays.

**Autre indice: les islamistes de France étaient contre le port du burkini dans un premier temps, car les femmes musulmanes ne sont pas supposées aller à la plage. Mais étrangement, ces mêmes islamistes autorisent maintenant le burkini.** A mon avis, ce revirement est dû au fait que les plages françaises colonisées par les burkinis rendent l'islam plus visible. Leur stratégie consiste à imposer l'islam aux Français d'abord visuellement, ensuite auditivement par le biais de l'appel à la prière (5), avant de pouvoir l'imposer idéologiquement.

Pourquoi l'état français devrait-il éviter de contrarier ces entorchronées qui s'auto-stigmatisent en affichant leur statut inférieur en public, au détriment des musulmanes non-pratiquantes qui veulent s'en délivrer ? Vous arrive t-il de penser aux musulmanes qui pourraient invoquer cette loi pour résister à la pression familiale et échapper au port du voile et du burkini ?

Majid, ce ne sont pas ceux qui interdisent le port du voile ou du burkini qui veulent nous désinformer sur l'islamisation de la France, mais ceux qui empêchent le recensement de la population française en tenant compte de la religion, qui condamnent Eric Zemmour quand il dit que la majorité des détenus des prisons françaises sont musulmans, qui ne

mentionnent que les initiales des délinquants musulmans dans la presse, ou qui travestissent les Souleiman en Vladimir.

Je remarque que dans vos propositions sur l'islam, ce sont toujours les mêmes que vous oubliez: les musulmans non-pratiquants, qui aimeraient peut-être saisir la main tendue de la France, s'adosser à ses lois, pour secouer le joug d'une idéologie criminelle qui retient ses adeptes prisonniers.

Vous dites que l'interdiction du port du voile pourrait même amener des musulmanes non-voilées à se joindre à la révolte des musulmanes voilées, par solidarité « tribaliste ».

Ce n'est pas par solidarité tribale que les musulmans moins pratiquants sont solidaires des musulmans pratiquants quand il s'agit de braver la loi française. C'est parce-que l'islam exige une solidarité inconditionnelle entre musulmans quand il s'agit de se liguer contre des non-musulmans.

Nous avons une excellente illustration de ce phénomène en la personne de Faïza ben Mohamed (6), qui a milité pour l'autorisation du port du burkini, alors qu'elle-même n'est pas voilée et porte des mini-jupes.

Le jour où elle a dit qu'elle défendait le port du burkini et du voile bien qu'elle-même ne les porterait jamais, elle a reçu des montagnes d'insultes et même de menaces de la part de musulmans.

Voici un exemple-type de la crétine musulmane qui scie la branche sur laquelle elle est assise, en obéissant à l'islam qui lui ordonne de soutenir ses coreligionnaires inconditionnellement, plutôt que de respecter la loi française, sans laquelle elle aurait déjà été tuée par ses « frères » en islam.

Donc il ne s'agit pas d'un instinct « tribaliste », mais d'une exigence religieuse qui ne concerne que les musulmans, car ni les chrétiens ni les juifs venus des mêmes pays n'agissent ainsi: ils ne causent pas d'émeutes ni n'attaquent des commissariats quand l'un des leurs y est en garde à vue.

Vous dites dans cette même vidéo sur le burkini que le fait

d'interdire le port du burkini est « con », car le port du voile n'est pas interdit, donc pourquoi interdire à la plage une tenue qui n'est pas interdite en ville ?

Parce-qu'à la plage, Majid, il est de coutume d'être peu vêtu, on est moins incommodé par la chaleur en maillot de bain qu'en tenue couvrante. Et il est moins choquant d'être couvert de la tête aux pieds dans la rue que sur la plage !

Et la natation est plus aisée et moins dangereuse quand on nage en maillot de bain que tout habillé. Et surtout, ce sont des tenues qui sont souvent imposées aux femmes par les hommes. **Nous sommes en France, Majid.** La loi française ne permet pas aux hommes qui se baladent en bermuda d'imposer un sinistre linceul aux femmes. Et jusqu'à nouvel ordre, la loi française s'applique à tous les Français, qu'ils soient musulmans ou pas.

Bien sûr que le voile devrait être interdit dans l'espace public, mais ce n'est pas parce-qu'il n'a toujours pas été interdit qu'il faudrait autoriser le burkini.

**Pour résumer:**

**Vous êtes contre l'interdiction du burkini, car le voile n'est pas interdit.**

**Et vous êtes contre l'interdiction du voile, pour ne pas braquer les musulmanes voilées.**

**Donc votre position est la même que celle des islamistes: les raisons que vous avancez sont certes différentes, mais les conséquences sont les mêmes.**

**Et comme les raisons que vous donnez ne tiennent pas la route, ne vous étonnez pas si certaines personnes émettent des doutes sur la sincérité de votre patriotisme.**

Je continuerai ma réponse à votre intervention dès que j'aurai un moment de libre.

A plus tard

**Eva**

---

(1) Intervention du 3 novembre 2016 à Genève:

<https://www.youtube.com/watch?v=BfL8MPzg1KQ> (vidéo N° 1)

<https://www.youtube.com/watch?v=4togC28BSRk> (vidéo N° 2)

(2) Dans les pays où peu de femmes sont voilées, ce sont les femmes non-voilées qui sont le plus fréquemment agressées. Mais dans les pays où le port du voile est généralisé, l'on constate que le fait d'être voilée ne protège pas des agressions.

(3) Petite précision: tous les ordres religieux chrétiens ne demandent pas à leurs religieuses de se voiler.

(4) Vidéo Majid Oukacha sur le burkini:

<https://www.youtube.com/watch?v=jc96DxoCK6I>

(5) <http://ripostelaique.com/lappel-a-la-priere-retentit-au-puy-en-velay-avec-la-benediction-de-laurent-wauquiez.html>

<http://www.desdomesetdesminarets.fr/2015/08/04/video-adhan-appel-a-la-priere-en-public-quelque-part-en-france/>

<https://www.youtube.com/watch?v=pjXZyb-N48c>

<https://www.youtube.com/watch?v=0WCvf1IPEgQ>

(6) Faïza ben Mohamed

<http://www.fdesouche.com/776023-la-porte-parole-des-pro-burkini-dans-le-sud-menacee-par-ses-proteges-islamistes>